

Numéro FAQ : 14-014

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Directive de protection incendie

14-15 / Utilisation des matériaux de construction

Chiffre, alinéa : [5.3, alinéa 1](#)

Thème : Centrale de signalisation d'incendie dans la voie d'évacuation

Date de la décision : 02.07.2015

Question :

Peut-on renoncer à l'exigence RF1 pour les petites centrales de signalisation dans la voie d'évacuation selon la directive 14-15, chiffre 5.3, alinéa 1 ?

Argumentation :

lieu d'installation selon DPI 20-15, chiffre 3.3, al. 1 => en règle générale au niveau de l'accès à la cage d'escalier => voie d'évacuation et de sauvetage verticale

Exigences selon la DPI 14-15, chiffre 5.3, alinéas 1 et 2.

L'exigence RF1 ne peut pas être remplie avec une centrale de signalisation classique. Pour cette raison, l'installation d'une centrale de signalisation dans la voie d'évacuation et de sauvetage verticale n'est pas possible.

Il faut donc installer un tableau de commande et de signalisation pour sapeurs-pompiers supplémentaire (comprenant un asservissement à une installation de détection d'incendie) et la centrale de signalisation doit être installée en un lieu conforme à la DPI 17-15, chiffre 3.3.3.

En moyenne, 150 détecteurs d'incendie sont utilisés par centrale en Suisse. Ces centrales comprennent le tableau de commande et de signalisation et sont pour la plupart implantées dans des boîtiers RF2 ou RF3 et testées selon la norme SN EN 60950. Les exigences de la norme SN EN 60950 incluent les mesures de protection pour éviter une propagation rapide d'un début d'incendie dans la centrale-même.

L'utilisation supplémentaire d'un tableau de commande et de signalisation, comprenant un asservissement à une installation de détection d'incendie rend l'installation de détection d'incendie plus chère et implique des travaux d'installation supplémentaires. Les frais supplémentaires par installation de détection d'incendie se montent à environ 2'500 – 3'000 CHF.

Réponse de la CPPI :

Les centrales de signalisation d'incendie dans lesquelles on peut intégrer le tableau de commande et de signalisation pour sapeurs-pompiers (jusqu'à max. 256 déclencheurs d'alarme manuels ou automatiques) peuvent être installées sans mesure supplémentaire dans les voies d'évacuations horizontales ou verticales si elles respectent la norme EN 60950.

La DPI 14-15 doit être adaptée en ce sens.

Demande à l'Aiet de modifier la directive à la prochaine révision

Sans portée juridique jusqu'à l'approbation par l'Aiet

FAQ publiée